



Sélection d'entrée 2021/2022

Candidature par Parcoursup

Fiche technique d'admission 2021 - 2022

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social - DEASS

Educateur de jeunes enfants - DEEJE

Educateur spécialisé - DEES

Educateur technique spécialisé - DEETS

Entrée en septembre ou octobre 2021

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

1/ Inscription sur Parcoursup

<p>20 janvier 2021 au 11 mars 2021</p>	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. ▪ Je formule mes vœux. <p>Judi 11 mars 2021 : DERNIER JOUR pour formuler mes vœux.</p>
<p>au 08 avril 2021</p>	<p>Le 08 avril : DERNIER JOUR pour finaliser mon dossier candidat.</p> <p>Je m'assure que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. J'ai bien complété et argumenté les différentes rubriques notamment le projet de formation et la fiche de centres d'intérêts. 2. J'ai réglé les 50€ correspondant aux frais d'étude de dossier <u>sur le site de Parcoursup</u> (pas de chèque, ni espèces).
<p>Le 14 avril 2021</p>	<p>L'IRTS contrôle les paiements des frais d'étude de dossier et valide les dossiers pour la phase d'étude sur Parcoursup. → Sans paiement, le dossier n'est pas examiné.</p>
<p>Les 15 – 16 – 17 & 19 avril 2021</p>	<p>L'IRTS étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</p>

2/ Recevabilité des dossiers

<p>Le 22 avril 2021</p>	<p>A la suite de l'étude de votre dossier, vous recevez une réponse sur Parcoursup. Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dossier retenu, vous pouvez passer l'oral d'admission ✓ Dossier refusé, le processus d'admission est terminé
--------------------------------	--

3/ Admission : épreuve orale et résultats

<p>A partir du 22 avril jusqu'au 25 avril 2021 - 12H00</p>	<p>Je peux passer l'épreuve orale d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je m'inscris par Parcoursup à un des créneaux proposés. ✓ La convocation correspondante (matin ou a-m) sera disponible sur Parcoursup. <p>Frais → 80 euros par formation (quel que soit le site).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les frais liés à l'épreuve orale d'admission sont à régler sur le site de l'IRTS. Le candidat devra s'acquitter de ces frais par carte bleue en suivant la procédure suivante : <p><u>Etape 1</u> : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr *Créer son compte - Vous recevrez un login et mot de passe.</p> <p><u>Etape 2</u> : Payer en ligne le montant des frais de l'épreuve orale d'admission (80 €) jusqu'au 25 avril minuit en choisissant la formation pour laquelle <u>votre dossier a été validé</u>. -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE.</p> <p><u>Etape 3</u> : Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.</p> <p>→ Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</p>
<p>convocation</p>	<p>Votre convocation à l'épreuve orale d'admission est disponible sur Parcoursup. Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)</p>
<p>Les épreuves orales d'admission 2021 Sur les semaines 17 & 18</p>	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La convocation, • ma carte d'identité, • mon curriculum vitae, • Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn) et 1 bibliographie adaptée. <p>Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation, vous devez en effectuer la demande <u>dans votre document de présentation personnelle</u> en indiquant à quel titre.</p> <p><i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui <u>seront reconnus admis après la sélection</u>, seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u>.</i></p>

Fin mai 2021	<p>Je consulte les résultats sur Parcoursup</p> <p>Je suis admis(e) : sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l'IRTS.</p> <p>Je reçois de l'IRTS par email (sous huitaine) les consignes d'inscription et le dossier administratif d'inscription.</p> <p>Je renvoie le dossier avec toutes les pièces demandées.</p> <p>Je suis sur liste complémentaire : Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p>
SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2021	Rentrée des étudiants admis en formation

Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, l'inscription sur Parcoursup est obligatoire. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation,
- Inscription à la formation en apprentissage.

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

